

# REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL REUNION DU 18 JUILLET 2014

**Date de la convocation: 11/07/2014**

**Date de l'annonce publique: 11/07/2014**

<b>Présents</b>	<b>Gilles Roth, bourgmestre et président Roger Negri et Luc Feller, échevins Edmée Besch-Glangé, Jean Beissel, Jean Bissen, Ed Buchette, Jean-Marie Kerschenmeyer, Romain Rosenfeld, Marcel Schmit, Roland Trausch et Jemp Weydert conseillers Guy Glesener, secrétaire communal</b>
<b>Absent(s)</b>	<b>Nancy Brosius, conseillère - excusée</b>
<b>Vote public</b>	<b>Roger Negri</b>

## Ordre du jour

1. Enseignement musical 2014/2015 :
  - a) décision d'attribuer la tenue des cours de musique par voie conventionnelle à l'UGDA et approbation du tarif unitaire par heure de cours annuel ;
  - b) approbation de l'organisation scolaire provisoire 2014/2015.
2. Aménagement communal et développement urbain - loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain:
  - a) saisine du conseil communal d'une modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général (PAG) au lieu-dit « rue Henri Kirpach » à Mamer (art. 10) et décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale ;
  - b) approbation de la convention et du projet d'exécution du plan d'aménagement particulier « Op der Klunscheknupp » à Mamer, initié par les époux Bahador Toloui-Ferdowsi (art. 36) ;
  - c) approbation de la convention et du projet d'exécution du plan d'aménagement particulier « rue Raoul Follereau » à Mamer, initié par Apart House s.à r.l. (art. 36) ;
  - d) lotissement d'un terrain sis à Mamer, 73a rue Op Bierg – fusionnement de deux lots en un lot (art. 29) ;
  - e) lotissement de deux terrains sis à Mamer, 11 et 13 rue du Commerce – nouvelle fixation des limites des lots (art. 29).
3. Finances communales :
  - a) approbation de titres de recette ;
  - b) fixation du taux à appliquer pour 2015 en matière d'impôt commercial à la base d'assiette d'après le bénéfice d'exploitation à 350% (trois cent cinquante pour cent) ;
  - c) fixation des taux de l'impôt foncier 2015 en application des dispositions de la loi du 22/10/2008 portant promotion de l'habitat et création d'un pacte logement avec les communes ;
  - d) approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2012 de l'Office Social Commun à Mamer.
4. Approbation des projets et devis au montant de 55.000,00 € T.T.C. pour le reprofilage des fossés le long de divers chemins ruraux (projet 300894 - travaux extraordinaires de mise en état de la voirie rurale en 2014).
5. Transactions immobilières :
  - a) approbation d'un compromis de cession gratuite par les époux Kirch-Schmit dans l'intérêt d'aménager ultérieurement un trottoir dans la rue Wieseck à Mamer ;
  - b) approbation d'un acte de vente avec les époux Fritsch-Becker dans l'intérêt du redressement de la route de Holzem (CR102) à Mamer .
6. Allocation de subsides exceptionnels :
  - a) 250,00 € à l'a.s.b.l. Conseil National des Femmes du Luxembourg à titre de participation communale au projet « Les rues au féminin 2014 » ;
  - b) 250,00 € au Corps des Sapeurs-Pompiers de la commune de Mamer à titre de participation communale à un camp d'entraînement pour jeunes à Mamer ;
  - c) 1.000,00 € à l'a.s.b.l. « D'Georges Kayser Altertumsfuerscher » à titre de participation

- communale au financement d'activités archéologiques en 2014 ;
- d) 1.600,00 € à l'a.s.b.l. Trispeed Mamer pour l'organisation du 11<sup>ème</sup> « Mamer Laf ».
7. Affaires de personnel :
- démission de Mme Kanchini Venkataraman comme membre effective dans la Commission Consultative Communale d'Intégration ;
  - nomination d'un membre (m/f) dans la Commission Consultative Communale d'Intégration en remplacement de M. Stefano Trotta, démissionnaire ;
  - démission de M. Jean Hellinckx (représentant la liste 4) comme membre de la Commission des Bâtisses et de l'Aménagement du Territoire ;
  - nomination de M. David Fleming (représentant la liste 4) comme membre de la Commission des Bâtisses et de l'Aménagement du Territoire ;
  - démission de M. Jean Hellinckx (représentant la liste 4) comme membre de la Commission des Sports et des Loisirs ;
  - nomination de M. Sven Bindels (représentant la liste 4) comme membre de la Commission des Sports et des Loisirs ;
  - fixation de l'indemnité d'habillement des fonctionnaires au service technique communal.
8. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux.

La demande de Monsieur le conseiller communal Jemp Weydert de modifier la suite des points de l'ordre du jour en ce sens que le point «8. Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux » serait à traiter en premier lieu est refusée avec 9 contre 3 voix.

La demande du collègue échevinal d'ajouter sub 5) les points suivants à l'ordre du jour est acceptée avec dix voix et deux abstentions :

- approbation d'un acte de cession gratuite avec la société anonyme « MSJCG Participations s.a. » et la société à responsabilité limitée « Paul Feller Immobilière s.à r.l. » en vue de la régularisation d'emprises dans le Rannerwee à Capellen ;
- approbation d'un acte de cession gratuite avec la société à responsabilité limitée «Immobilière Mamer Concept» ;
- approbation d'un acte d'échange avec la société à responsabilité limitée « Immobilière Mamer Concept » dans un but d'utilité publique.

<b>Point de l'ordre du jour 1-a</b>	<b>Enseignement musical 2014/2015 - décision d'attribuer la tenue des cours de musique par voie conventionnelle à l'UGDA et approbation du tarif unitaire par heure de cours annuel</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement,

- décide d'attribuer la tenue des cours de musique par voie conventionnelle à l'UGDA pendant l'année scolaire 2014/2015;
- autorise le collègue échevinal à signer une convention avec l'UGDA pour une période prenant effet à partir du 01/09/2014 et allant jusqu'au 31/08/2015;
- approuve le tarif unitaire par heure de cours annuel au montant de 4.554,77 € pour l'année scolaire 2014/2015.

<b>Point de l'ordre du jour 1-b</b>	<b>Enseignement musical 2014/2015 - approbation de l'organisation scolaire provisoire 2014/2015</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement,

approuve l'organisation scolaire provisoire pour l'année scolaire 2014/2015 avec les qualifications des enseignants.

Monsieur le bourgmestre Gilles Roth se retire dans l'enceinte du public (art. 20 loi communale).

<b>Point de l'ordre du jour 2-a-1</b>	<b>Aménagement communal et développement urbain - loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - saisine du conseil communal d'une modification ponctuelle du plan d'aménagement général (PAG) au lieu-dit « rue Henri Kirpach » à Mamer (art. 10)</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement,

émet un vote positif au sujet de la modification ponctuelle du plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Mamer aux abords de la rue Henri Kirpach à Mamer de sorte que le collège des bourgmestre et échevins peut procéder aux consultations prévues aux articles 11 et 12 de la loi modifiée du 19/04/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

<b>Point de l'ordre du jour 2-a-2</b>	<b>Aménagement communal et développement urbain - décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale dans le cadre d'une modification ponctuelle du plan d'aménagement général (PAG) au lieu-dit « rue Henri Kirpach » à Mamer</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement,

- retient, au vu du courrier réf. 80952/CL-mz du 25/06/2014 de Madame la Ministre de l'Environnement, que le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Mamer aux abords de la rue Henri Kirpach à Mamer n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ;
- décide qu'il n'y a partant pas lieu de réaliser une évaluation environnementale conformément aux articles 4 à 10 de la loi du 22/05/2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

Monsieur le bourgmestre Gilles Roth rejoint la réunion.

<b>Point de l'ordre du jour 2-b</b>	<b>Aménagement communal et développement urbain - loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain approbation de la convention et du projet d'exécution du plan d'aménagement particulier « Op der Klunscheknupp » à Mamer, initié par les époux Bahador Toloui-Ferdowsi (art. 36)</b>
---	--

Le présent point est retiré de l'ordre du jour.

<b>Point de l'ordre du jour 2-c</b>	<b>Aménagement communal et développement urbain - loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - approbation de la convention et du projet d'exécution du plan d'aménagement particulier « rue Raoul Follereau » à Mamer, initié par Apart House s.à r.l. (art. 36)</b>
---	--

Le conseil communal, unanimement,

approuve le projet d'exécution et la convention signée le 09/07/2014 entre collège des bourgmestre et échevins et la société Apart House s.à r.l. avec siège social à L-8210 Mamer, 48 route d'Arlon, fixant les conditions et modalités de réalisation du plan d'aménagement particulier à Mamer, au lieu-dit «rue Raoul Follereau».

<b>Point de l'ordre du jour 2-d</b>	<b>Aménagement communal et développement urbain - loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - lotissement d'un terrain sis à Mamer, 73a rue Op Bierg – fusionnement de deux lots en un lot (art. 29)</b>
---	--

Le conseil communal, unanimement,

approuve la demande de lotissement présentée le 19/05/2014 par N-C s.à r.l., L-1924 Luxembourg, 4 rue Emile Lavandier en obtention de l'autorisation de fusionner deux terrains sis à L-8217 Mamer, 73a Op Bierg en un lot en vue de son affectation à la construction.

<b>Point de l'ordre du jour 2-e</b>	<b>Aménagement communal et développement urbain - loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain - lotissement de deux terrains sis à Mamer, 11 et 13 rue du Commerce – nouvelle fixation des limites des lots (art. 29)</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement,

approuve la demande de lotissement présentée le 16/02/2014 par M. Rastoder Fahrudin, L-5216 Sandweiler, 1 rue Dicks en obtention de l'autorisation de modifier les limites de deux terrains sis à L-8220 Mamer, 11 et 13 rue du Commerce en vue de leur affectation à la construction.

<b>Point de l'ordre du jour 3-a</b>	<b>Finances communales - approbation de titres de recette</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement,

approuve des titres de recette au montant total de 13.207.641,27 €.

<b>Point de l'ordre du jour 3-b</b>	<b>Finances communales - fixation du taux à appliquer pour 2015 en matière d'impôt commercial à la base d'assiette d'après le bénéfice d'exploitation à 350% (trois cent cinquante pour cent)</b>
---	---

Le conseil communal, avec neuf voix et trois abstentions,

décide de fixer le taux multiplicateur à appliquer pour l'année d'imposition 2015 en matière d'impôt commercial communal à la base d'assiette d'après le bénéfice d'exploitation à 350% (trois cent cinquante pour cent).

<b>Point de l'ordre du jour 3-c</b>	<b>Finances communales - fixation des taux de l'impôt foncier 2015 en application des dispositions de la loi du 22/10/2008 portant promotion de l'habitat et création d'un pacte logement avec les communes</b>
---	---

Le conseil communal, avec dix voix et deux abstentions,

décide de fixer les taux de l'impôt foncier pour 2015 comme suit :

Taux A = 750% (sept cent cinquante)	propriétés agricoles et forestières
Taux B1 = 1050% (mille cinquante)	constructions commerciales
Taux B2 = 750% (sept cent cinquante)	constructions à usage mixte
Taux B3 = 375% (trois cent soixante-quinze)	constructions à autre usage
Taux B4 = 375% (trois cent soixante-quinze)	maisons unifamiliales et maisons de rapport
Taux B5 = 750% (sept cent cinquante)	immeubles non bâtis autres que des terrains à bâtir à des fins d'habitation
Taux B6 = 750% (sept cent cinquante)	terrains à bâtir à des fins d'habitation

<b>Point de l'ordre du jour 3-d</b>	<b>Finances communales – approbation provisoire du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2012 de l'Office Social Commun à Mamer</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement,

arrête provisoirement le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 2012 de l'Office Social Commun à Mamer, tels qu'ils ont été vérifiés par le Service de Contrôle de la Comptabilité des Communes en date du 28/06/2013.

<b>Point de l'ordre du jour 4</b>	<b>Approbation des projets et devis au montant de 55.000,00 € T.T.C. pour le reprofilage des fossés le long de divers chemins ruraux (projet 300894 - travaux extraordinaires de mise en état de la voirie rurale en 2014)</b>
---------------------------------------	--

Le conseil communal, unanimement,

- approuve le devis n° 300894 au montant de 55.000,00 € T.T.C. ;
- constate que la présente n'est pas sujette à approbation du Ministre de l'Intérieur, alors que le coût des projets est inférieur à 500.000,00 € hors T.V.A. ;
- prie Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs de bien vouloir accorder un subside sur ces travaux.

<b>Point de l'ordre du jour 5-a</b>	<b>Transactions immobilières - approbation d'un compromis de cession gratuite par les époux Kirch-Schmit dans l'intérêt d'aménager ultérieurement un trottoir dans la rue Wieseck à Mamer</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement,

approuve le compromis de cession gratuite du 30/05/2014 signé entre le collège échevinal et les époux Kirch-Schmit tendant à obtenir les fonds nécessaires pour l'aménagement d'un trottoir dans la rue Wieseck à Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 5-b</b>	<b>Transactions immobilières - approbation d'un acte de vente avec les époux Fritsch-Becker dans l'intérêt du redressement de la route de Holzem (CR102) à Mamer</b>
---	--

Le conseil communal, unanimement,

- approuve un acte de aux termes duquel les époux Fritsch-Becker cèdent à la commune de Mamer un immeuble inscrit au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, numéro 502/6927, lieu-dit « route de Holzem », place voirie, avec une contenance cadastrale de 11 centiares au prix de 198,88 €;
- prie Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures d'intervenir dans la dépense à raison de 50%.

<b>Point de l'ordre du jour 5-c</b>	<b>Transactions immobilières – approbation d'un acte de cession gratuite avec la société anonyme « MSJCG Participations s.a. » et la société à responsabilité limitée « Paul Feller Immobilière s.à r.l. » en vue de la régularisation d'embrises dans le Rannerwee à Capellen</b>
---	--

Le conseil communal, avec dix voix et deux abstention,

approuve l'acte de cession gratuite n° 6950 du 11/07/2014 dressé pardevant Me Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

<b>Point de l'ordre du jour 5-d</b>	<b>Transactions immobilières – approbation d'un acte de cession gratuite avec la société à responsabilité limitée «Immobilière Mamer Concept»</b>
---	---

Le conseil communal, avec dix voix et deux abstentions,

approuve l'acte de cession gratuite dressé le 17/07/2014 par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, aux termes duquel la société « Immobilière Mamer Concept s.à r.l.» cède à l'Administration communale de Mamer divers immeubles dans le cadre de l'aménagement du Parc d'Activités Capellen.

<b>Point de l'ordre du jour 5-e</b>	<b>Transactions immobilières - approbation d'un acte d'échange avec la société à responsabilité limitée « Immobilière Mamer Concept » dans un but d'utilité publique</b>
---	--

Le conseil communal, approuve avec dix voix et deux abstentions,

l'acte d'échange de terrains dressé le 17/07/2014 par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, entre la société « Immobilière Mamer Concept s.à r.l. » et l'Administration communale de Mamer.

<b>Point de l'ordre du jour 6-a</b>	<b>Allocation de subsides exceptionnels - 250,00 € à l'a.s.b.l. Conseil National des Femmes du Luxembourg à titre de participation communale au projet « Les rues au féminin 2014 »</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement,

décide d'allouer à l'a.s.b.l. Conseil National des Femmes du Luxembourg un subside exceptionnel de 250,00 € à titre de contribution communale au projet « Les rues au féminin 2014 ».

<b>Point de l'ordre du jour 6-b</b>	<b>Allocation de subsides exceptionnels - 250,00 € au Corps des Sapeurs-Pompiers de la commune de Mamer à titre de participation communale à un camp d'entraînement pour jeunes à Mamer</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement,

décide d'allouer à l'a.s.b.l. Corps des Sapeurs-Pompiers de la commune de Mamer un subside exceptionnel de 250,00 € pour l'organisation d'un camp d'entraînement pour jeunes à Mamer du 17 au 18/05/2014.

<b>Point de l'ordre du jour 6-c</b>	<b>Allocation de subsides exceptionnels - 1.000,00 € à l'a.s.b.l. « D'Georges Kayser Altertumsfuerscher » à titre de participation communale au financement d'activités archéologiques en 2014</b>
---	--

Le conseil communal, unanimement,

décide d'allouer à l'a.s.b.l. D'Georges Kayser Altertumsfuerscher un subside exceptionnel de 1.000,00 € à titre de participation aux activités archéologiques de l'association en 2014.

<b>Point de l'ordre du jour 6-d</b>	<b>Allocation de subsides exceptionnels - 1.600,00 € à l'a.s.b.l. Trispeed Mamer pour l'organisation du 11<sup>ème</sup> « Mamer Laf »</b>
---	--

Le conseil communal, unanimement,

décide d'allouer à l'a.s.b.l. Trispeed Mamer un subside exceptionnel de 1.600,00 € pour l'organisation du 11<sup>ème</sup> Mamer Laf.

<b>Point de l'ordre du jour 7-a</b>	<b>Affaires de personnel - démission de Mme Kanchini Venkataraman comme membre effective dans la Commission Consultative Communale d'Intégration</b>
---	--

Le conseil communal, unanimement,

accepte la démission de Mme Kanchini Venkataraman comme membre effectif dans la Commission Consultative Communale d'Intégration et remercie l'intéressée de son engagement pour la cause publique.

<b>Point de l'ordre du jour 7-b</b>	<b>Affaires de personnel - nomination d'un membre (m/f) dans la Commission Consultative Communale d'Intégration en remplacement de M. Stefano Trotta, démissionnaire</b>
---	--

Le conseil communal, unanimement,

Nomme M. Biagio Pagano, de nationalité italienne, domicilié à Holzem, comme membre effectif dans la Commission Communale Consultative d'Intégration.

<b>Point de l'ordre du jour 7-c</b>	<b>Affaires de personnel - démission de M. Jean Hellinckx (représentant la liste 4) comme membre de la Commission des Bâtisses et de l'Aménagement du Territoire</b>
---	--

Le conseil communal, unanimement,

accepte la démission de M. Jean Hellinckx comme membre de la Commission des Bâtisses et de l'Aménagement du Territoire, représentant la liste 4, et remercie l'intéressé de son engagement pour la cause publique.

<b>Point de l'ordre du jour 7-d</b>	<b>Affaires de personnel - nomination de M. David Fleming (représentant la liste 4) comme membre de la Commission des Bâtisses et de l'Aménagement du Territoire</b>
---	--

Le conseil communal, unanimement,

nomme M. David Fleming, domicilié à Mamer, comme membre de la Commission des Bâtisses et de l'Aménagement du Territoire, représentant la liste 4.

<b>Point de l'ordre du jour 7-e</b>	<b>Affaires de personnel - démission de M. Jean Hellinckx (représentant la liste 4) comme membre de la Commission des Sports et des Loisirs</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement,

accepte la démission de M. Jean Hellinckx comme membre de la Commission des Sports et des Loisirs, représentant la liste 4, et remercie l'intéressé de son engagement pour la cause publique.

<b>Point de l'ordre du jour 7-f</b>	<b>Affaires de personnel - nomination de M. Sven Bindels (représentant la liste 4) comme membre de la Commission des Sports et des Loisirs</b>
---	--

Le conseil communal, unanimement,

nomme M. Sven Bindels, domicilié à Mamer, comme membre de la Commission des Sports et des Loisirs, représentant la liste 4.

<b>Point de l'ordre du jour 7-g</b>	<b>Affaires de personnel - fixation de l'indemnité d'habillement des fonctionnaires au service technique communal</b>
---	---

Le conseil communal, unanimement, décide :

- 1) de se rallier au tableau du règlement grand-ducal modifié du 25/10/1990 déterminant les conditions et les modalités de la mise à disposition aux fonctionnaires de l'Etat de vêtements professionnels et de l'allocation d'une indemnité d'habillement pour la fixation de montants à payer ;
- 2) de charger le collège échevinal à désigner annuellement les bénéficiaires de l'allocation d'une indemnité d'habillement.

<b>Point de l'ordre du jour 8</b>	<b>Informations, divers et questions émanant des conseillers communaux</b>
---------------------------------------	--

Le conseil communal,

entend les communications d'usage de M. le bourgmestre ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.